

documentsdartistes.org

Appel à candidature 2021

La mission de notre fonds documentaire en ligne est de documenter l'activité des artistes visuels de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous éditons avec eux sur documentsdartistes.org des dossiers rendant compte de leur travail.

Les artistes retenus résident dans la région et exposent régulièrement dans des lieux d'art contemporain en France et/ou à l'étranger (centres d'art, musées d'art contemporain, galeries et structures associatives).

Comité de sélection

Une fois par an, nous réunissons un comité de sélection composé de personnes dont la compétence est reconnue dans le milieu artistique lié à l'art contemporain (artiste, institutionnel, galeriste, collectionneur, critique d'art, directeur de centre d'art...).

Le comité, composé de huit à dix membres invités par Documents d'artistes, est renouvelable par partie. Il associe des personnalités actives dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des artistes du fonds documentaire et des personnalités extérieures à la région.

C'est à travers le regard de ces professionnels de l'art que se construit le fonds documentaire.



DOCUMENTS À ENVOYER AVANT LE 15/03/21 :

• **Un dossier PDF comprenant (format numérique uniquement) :**

- année de naissance, coordonnées, mention de la ou les galerie(s) (le cas échéant) ;
- biobibliographie exhaustive et actualisée (expositions personnelles et collectives, publications, œuvres dans l'espace public, résidences, formation...);
- visuels (vues d'œuvres et d'expositions) avec descriptifs et légendes (titres, matériaux, dimensions, années, lieux d'expositions...), et des liens vers des extraits vidéos et/ou sonores (le cas échéant) ;
- texte(s) de présentation de la démarche artistique ;
- adresse(s) de site(s) internet présentant le travail de l'artiste (le cas échéant).
- ainsi que tous les éléments complémentaires que l'artiste jugera utiles à la compréhension de son travail.

• **Le dossier est à envoyer par email/wetransfer à :**

info@documentsdartistes.org

- > Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite ne seront pas pris en compte.
- > Une confirmation de candidature sera envoyée par email après réception et vérification du dossier.
- > Les dossiers non retenus par le comité ne pourront être représentés l'année suivante.
- > La commission se tiendra au milieu de l'année.